



Association des Entreprises Valais excellence

# Descriptif du référentiel Valais excellence Economie Positive

Descriptif de projet concernant la norme Valais excellence : 2ème voie de certification

## 1 La vision « Way-to-excellence »

Conformément à sa stratégie, et afin d'établir les programmes opérationnels annuels précités, le canton du Valais, représenté par sa Direction Stratégique et Opérationnelle (DSOP), a décidé d'initier différents appels à projets.

Dans le cadre de sa seconde année de planification (2021), la DSOP a choisi de soutenir une trentaine de projets considérés comme « innovants » et pour lesquels la notion de collaboration revêtait une importance particulière.

Au cœur de cette sélection se trouvait ainsi le projet « Way-to-Excellence », rattaché à la thématique prioritaire « 5. Système économique », qui entend miser sur « une croissance qualitative afin d'assurer une prospérité de la population, sans dépassement des limites écologiques. »

« Way-to-Excellence » vise ainsi à doter le Valais d'une nouvelle stratégie et de nouveaux outils à destination des entreprises et institutions valaisannes, afin de les inscrire durablement dans une économie prospère, tout en pérennisant les démarches initiées au début des années 2000 avec la mise en place du label « Valais Excellence ».

Porté conjointement par l'Association des entreprises Valais Excellence (AEVEX) et l'Institut Entrepreneuriat & Management (IEM) de la HES-SO Valais-Wallis, en collaboration avec la Fondation pour le développement durable des régions de montagne (FDDM) et le Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation (SETI), ce projet a pour but d'inclure les objectifs de développement durable (ODD) de l'Agenda 2030 dans la culture des organisations du canton (entreprises privées, institutions publiques, associations, fondations, etc.), ainsi qu'au centre de leurs préoccupations stratégiques et opérationnelles.

Pour ce faire, « Way-to-Excellence » propose aux organisations valaisannes un chemin vers l'excellence, axé sur des mesures d'impact (économique, social et environnemental). Ce chemin comporte plusieurs jalons et mène les organisations valaisannes jusqu'au label Valais excellence, qui permet d'asseoir leurs engagements en termes de développement durable et de responsabilité sociale. Le label Valais excellence peut être obtenu de deux manières différentes :

- Par la voie « **Système de management** » : pour ce faire l'entreprise doit obtenir une double certification ISO 9001 et 14001. Vient s'ajouter à cela une liste de critères propre à Valais excellence, traitant de l'attachement au territoire et des aspects sociétaux.
- Par la voie « **Economie positive** » : cette voie de labellisation s'inscrit dans la continuité des thématiques traitées par la Marque Valais. Lors du processus d'attribution, l'entreprise est confrontée à des critères d'impact, liés aux 3 piliers du développement durable et à l'Economie positive.

Le présent document est donc exclusivement consacré à cette seconde voie de labellisation « Valais excellence ».

## 2 La norme « Valais excellence, Economie positive »

Le document détaillé de la norme permet de poser le cadre de la seconde voie de labellisation « Valais excellence, Economie positive ».

Rédigé sous la forme d'une norme, ce document a été écrit afin d'être applicable à tous les types d'organisations valaisannes, de petite ou grande taille, des secteurs privés ou publics, ainsi qu'aux organisations à but non lucratif. Les thématiques abordées sont nombreuses et chaque organisation doit évaluer la pertinence et l'importance des critères énoncés par la présente norme, au travers de ses propres analyses par une autoévaluation.

Ainsi, la norme « Valais excellence, économie positive » a pour objectif de :

- Énoncer les préceptes fondamentaux sur lesquels elle repose
- Formaliser les prérequis inhérents à la candidature d'une entreprise
- Fournir les lignes directrices et les exigences, inhérentes à cette seconde voie d'attribution du label Valais excellence

Le document détaillé de la norme est mis à disposition afin d'approfondir votre analyse.

## 3 Liste des critères (43) par thème de management (5)

### Gouvernance

- Engagement et leadership
- Analyse du contexte et des enjeux
- Implication et attentes des parties prenantes
- Analyse de risques et opportunités
- Système de Management
- Transparence
- Digitalisation

### Ancrage territorial

- Création de valeur sur le territoire
- Création d'emplois
- Implication dans la branche
- Fournisseurs et sous-traitants / Achats
- Traçabilité
- Engagement sociétal
- Mixité sociale
- (Ré)Insertion professionnelle
- Collaborations avec les établissements de formation
- Entreprise formatrice

### Collaborateurs.trices

- Non-discrimination à l'embauche
- Egalité de traitement
- Egalité salariale
- Lutte contre le harcèlement / mobbing
- Santé Sécurité
- Conditions de travail
- Carrière et formation

### Impact positif du modèle d'affaires

- Innovation
- Produits et prestations
- Engagement politique responsable
- Concurrence loyale
- Respect des droits de propriété
- Investissements

## Environnement

- Analyse par cycle de vie
- Evaluation des impacts environnementaux significatifs de l'organisation
- Impact environnemental des achats
- Ressources : Efficacité énergétique et énergies renouvelables
- Ressources : Utilisation de matières premières et autres ressources
- Pollution : Emissions dans l'air et gaz à effet de serre (GES)
- Pollution : Rejets dans l'eau
- Pollution : Déchets
- Pollution : Produits chimiques toxiques et dangereux
- Pollution : Autres nuisances
- Ecosystèmes et Biodiversité
- Utilisation des sols
- Mobilité

## 4 Lignes directrices et processus d'attribution

Les différentes étapes de travail et le processus d'attribution se répartit en **7 points** distincts :

1. **Prise de contact** : par le Living Lab Economie positive de la HES-SO ou un des partenaires
  - a. Modalité : par téléphone ou en entreprise
  - b. Objectifs : explications sur la philosophie du label, explications des critères, explications du processus
2. **Parrainage** : par une entreprise labellisée
  - a. Modalité : par téléphone ou en entreprise
  - b. Objectifs : aide ponctuelle au candidat, accompagnement et soutien
3. **Travail individuel** : par l'entreprise candidate
  - a. Modalité : plateforme web
  - b. Objectifs : autoévaluation en ligne (situation initiale), création d'un plan d'action (lié à l'évaluation)
4. **Formation – Coaching** : par le Living Lab Economie positive de la HES-SO ou autre organisation partenaire
  - a. Modalité : formation sur les 5 thématiques, cours en groupe d'entreprises
  - b. Objectifs : évaluation et mise à niveau
5. **Evaluation** : par un auditeur accrédité
  - a. Modalité : en entreprise
  - b. Objectifs : audit et contrôle des preuves, analyse de l'autoévaluation, analyse du plan d'action, rapport et préavis de l'auditeur
6. **Expertise par les pairs** : délégation d'entreprises labellisées (2 entreprises)
  - a. Modalité : en entreprise avec l'auditeur
  - b. Objectifs : visite guidée de l'entreprise candidate, questions à l'entreprise, préavis d'attribution
7. **Attribution** : au travers du comité d'attribution AEVEX
  - a. Modalité : en entreprise
  - b. Objectifs : verdict d'attribution

# Schéma du processus de certification Valais excellence par la voie Economie positive

